

Comité de pilotage ECOFAC 6 – segment technique

Mercredi 5 mai 2021

Lieu Hotel La Falaise – Douala – Cameroun

CLOTURE

Discours de Madame Sylvanie JARDINET, DUE Cameroun

Excellence Monsieur le Commissaire à l'Environnement, aux Ressources Naturelles, à l'Agriculture et au Développement Rural de la CEEAC

Mesdames, Messieurs les Représentants des Ministre Ordonnateurs FED du Cameroun, du Congo, de RDC, de Centrafrique, du Gabon, de Sao Tome et du Tchad,

Monsieur le représentant du Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun,

Mr le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC,

Mr le Secrétaire Permanent de l'OCFSA,

Messieurs les Présidents de la CEFDHAC, du REPAR et de ROSEVAC,

Mesdames et Messieurs les représentants des opérateurs de mise en œuvre,

Chers collègues des DUE de la région, Mesdames et Messieurs, en vos rangs et qualités,

Je suis très heureuse de vous avoir accompagnée lors de ce segment technique du Comité de Pilotage ECOFAC 6 et d'être avec vous pour la clôture.

Tout d'abord, je souhaite, au nom de l'Union européenne,

Remercier tous les organisateurs, notamment la CEEAC, l'ON du Cameroun et l'Assistance Technique Régionale pour avoir facilité la tenue de cet évènement important dans la gouvernance du programme ECOFAC 6

Remercier l'ensemble des participants et de la qualité des présentations réalisées lors de ce COPIL, que ce soit en présentiel ou en ligne.

Nous souhaitons apporter ici quelques recommandations pour la suite du programme. En effet, nous :

Souhaitons l'accélération de la mise en œuvre du volet diplomatie environnementale auprès de la CEEAC avec l'appui de l'assistance technique régionale ECOFAC 6.

Nous sommes ouverts à des discussions sur la prise en charge des frais de l'organisation des comités de suivi nationaux pour favoriser les échanges et renforcer l'appropriation au niveau national, y inclus la participation de la société civile, en

sachant que les ressources financières actuelles du programme ne peuvent malheureusement pas être augmentées.

Nous insistons sur la nécessité de continuer les efforts de communication et de diffusion des résultats tant au niveau des parties prenantes que du public en général et nous remercions les opérateurs d'être proactifs pour faire remonter auprès de l'ATR leurs communications.

Nous recommandons aux institutions nationales et régionales de travailler à une harmonisation du statut des écosystèmes dans la région, y compris leur cadre et conditions de travail.

Egalement, nous réitérons la nécessité d'intégrer concrètement et urgemment la question des droits de l'homme et des peuples autochtones, en tant que valeurs universelle, dans toutes les actions de terrain.

Nous demandons aussi l'intégration des coûts de lutte anti-braconnage dans les budgets des Ministères de tutelle, afin d'assurer une viabilité réelle de ces activités, même sans le financement de l'UE.

Pour cela, nous recommandons que les Etats lancent des débats nationaux sur le financement durable de la conservation de la biodiversité.

De plus, nous encourageons la mise en place de partenariat public privé équilibré entre l'efficacité et la bonne gestion des aires protégées par les partenaires privés, sans toutefois soustraire des éléments de souveraineté nationale aux Etats.

Pour préparer le futur, nous demandons aux opérateurs et aux Etats d'avoir une vision paysage, qui intègre le développement des territoires riverains aux aires protégées dans l'objectif de protection de la nature.

En ce qui concerne l'utilisation des imprévus, nous accueillons favorablement la proposition du CIFOR dans la mesure où elle s'inscrit dans une vision de durabilité des actions de l'observatoire et dans la réforme politique de la CEEAC

Enfin, nous saluons la présence de la société civile à ce COPIL et aussi dans les comités de suivi nationaux.

Je vous remercie de votre attention.